

RCS : BOURGES  
Code greffe : 1801

Actes des sociétés, ordonnances rendues en matière de société, actes des personnes physiques

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de BOURGES atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Actes des sociétés (A)

Numéro de gestion : 1997 B 00323  
Numéro SIREN : 414 392 985  
Nom ou dénomination : QUALNET

Ce dépôt a été enregistré le 25/07/2019 sous le numéro de dépôt 4741

QualNet  
S.A. au capital de 159 360 euros  
Siège social : 24 route de Creton  
18110 – VASSELAY  
414 392 985 RCS BOURGES

ORIGINAL

Certifié conforme  
à l'original

**PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**DU 24 MAI 2019**

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-quatre mai à onze heures quarante-cinq, le Conseil d'Administration de la Société QualNet (« la Société ») s'est réuni au siège social, sur convocation de son Président, à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

- Validation du procès-verbal de la réunion du Conseil du 8 mars 2019
- Démission d'un Administrateur
- Cooptation d'un nouvel Administrateur
- Pouvoirs en vue des formalités.

Sont présents et ont signé le registre de présence :

- Jean TOUATI, Président du Conseil d'Administration ;
- Christophe DUMAS, Administrateur ;
- Christophe LEFEBURE, représentant la Société Neeria, elle-même Administrateur.

Assistent également à la réunion :

- Vincent LELONG, Directeur Général de la SA Holding Sofaxis,
- Et Carole WALCH, Juriste, qui assure le secrétariat de séance.

La séance est présidée par Jean TOUATI, lequel constate que la moitié au moins des administrateurs en fonction sont présents et que le Conseil peut ainsi valablement délibérer.

Il commence par rappeler que la dernière réunion du Conseil s'est tenue le 8 mars dernier et qu'il convient d'en approuver le procès-verbal. Après relecture, les membres du Conseil valident le procès-verbal du Conseil d'arrêté des comptes et procèdent à sa signature.

Puis il aborde les autres points inscrits à l'ordre du jour :

**1- DEMISSION DE PIERRE-YVES ANTIER DE SON MANDAT D'ADMINISTRATEUR ET COOPTATION D'UN NOUVEL ADMINISTRATEUR**

Le Président informe les membres du Conseil que Pierre-Yves ANTIER, par courrier en date du 13 mai dernier, a présenté sa démission de son mandat d'Administrateur qu'il exerçait au sein de notre Société depuis le 30 juin 2016.

Il indique ensuite que le nombre d'Administrateurs encore en fonction suite à cette démission étant de trois, soit le minimum légal et statutaire, le Conseil d'Administration dispose de la faculté de coopter un remplaçant ; il poursuit en indiquant qu'il lui semblerait opportun de pourvoir ce poste vacant en nommant la SA Holding Sofaxis, actionnaire majoritaire.

Après avoir pris acte de la démission de Pierre-Yves ANTIER, le Conseil d'Administration décide à l'unanimité de coopter la SA Holding Sofaxis, ayant son siège à Vasselay (18110), route de Creton, et immatriculée au RCS de Bourges sous le N° 390 114 817, en qualité d'Administrateur, en remplacement de Pierre-Yves ANTIER, sous réserve de ratification de cette nomination par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires.

La SA Holding Sofaxis exercera son mandat d'Administrateur pour la durée du mandat de Pierre-Yves ANTIER restant à courir, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2021.

Vincent LELONG, en sa qualité de Directeur Général de Holding Sofaxis, déclare accepter au nom de cette dernière, ce mandat d'Administrateur et informe les Administrateurs qu'il représentera lui-même Holding Sofaxis au Conseil d'Administration de QualNet.

## 2- POUVOIRS EN VUE DES FORMALITES

Le Conseil d'Administration délègue tous pouvoirs à Pierre-Olivier HERVO, Directeur Juridique Corporate et Conformité, à l'effet d'accomplir les formalités de publicité afférentes à la délibération qui précède.

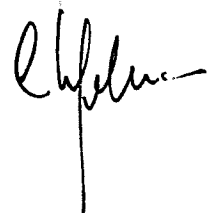
\* \* \*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le Président et au moins un Administrateur.

Le Président

Un Administrateur



Bon par acceptation du mandat  
d'administrateur au nom de la  
SA Holding Sofaxis.

